

Interpro 77

Bulletin d'informations de l'Union Départementale FO de Seine et Marne

Janvier 2017

**2017 : puissent notre indépendance syndicale
et la défense du cahier de revendications
nous permettre de nous développer encore davantage !**

***L'UD-FO de Seine et Marne vous présente ses meilleurs
vœux pour 2017***



Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne

2, rue de la Varenne 77008 MELUN

Tel : 01 63 39 78 79 Fax : 01 64 39 84 08 e.mail : udfo77@wanadoo.fr

FORMATION SYNDICALE 2017

Découverte 5 jours / MELUN

06 mars au 10 mars 2017

25 septembre au 29 septembre 2017

24 avril au 28 avril 2017

16 octobre au 20 octobre 2017

29 mai au 02 juin 2017

11 décembre au 15 décembre 2017

Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail, organiser et coordonner le travail syndical (rapport de forces, représentant du personnel : DP, CE, CHS-CT, représentants syndicaux : DS, syndicat, structures, histoire du mouvement syndical, action revendicative, organisation et répartition des tâches, actualité sociale, économique et syndicale) nouveaux adhérents et responsables de sections et syndicats.

Communication orale 3 jours / MELUN

10 octobre au 12 octobre 2017

Acquérir des techniques de communication permettant de prendre la parole en public.

S'Organiser (Ex Secrétaires et trésoriers) 5 jours / MELUN

20 février au 24 février 2017

15 mai au 19 mai 2017

06 novembre au 10 novembre 2017

Organiser et animer le syndicat, gérer la trésorerie (rôle et responsabilités des secrétaires et trésoriers, mise en place du syndicat, répartition des tâches, trésorerie et cotisations, syndicalisation, élections professionnelles, cahier de revendications, conflits. **Responsables de syndicats et sections ayant suivi le stage découverte.**

Négociateur 3 jours / MELUN

19 avril au 21 avril 2017

20 juin au 22 juin 2017

03 octobre au 05 octobre 2017

(Ex L'Action syndicale sur le terrain économique)

Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat. Les champs de négociations ne sont pas spécialisés.

Connaître ses droits 5 jours / MELUN

27 février au 03 mars 2017

18 septembre au 22 septembre 2017

04 décembre au 08 décembre 2017

EX : application du droit du travail 3 jours

Les 3 premiers jours reprendront le stage ADT (comme précédemment), le 4^{ème} jour sera consacré à la représentativité et le 5^{ème} jour aux résultats du calcul des élections professionnelles.

12 juin au 16 juin 2017

Compte tenu des places par session limitées (12, 15 voire 20 maximum), il est vivement conseillé de prendre date et de faire connaître les stagiaires bien en amont, les inscriptions doivent se concrétiser par le retour des imprimés joints. Les camarades une fois

inscrits et dûment convoqués, s'engagent à participer sur la durée de la session (**horaires 9h/17h, prise des repas sur place**). C'est un acte militant vu l'investissement syndical et les listes d'attente.

Il est important d'honorer l'inscription car il arrive que des demandes soient différées faute de place, il serait dommage de perdre des moyens de formation mis à notre disposition.

Retourner l'acte de candidature, une fois complété, accompagné d'un relevé d'identité postal ou bancaire

Les Demandes de stages doivent arriver à l'U.D **2 mois et demi avant le début du stage, dûment remplis (recto-verso) accompagné d'un RIB**

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT. MERCI

COMMUNIQUE DE L'UNION DEPARTEMENTALE

Défendre les libertés syndicales à tout moment et en tout lieu

Menaces de fermeture de la Bourse du Travail d'Evreux *L'UD-FO de Seine et Marne solidaire de l'UD-FO de l'Eure*

La mairie d'Evreux et le conseil départemental de l'Eure ont décidé de fermer la Bourse du Travail d'Evreux qui abrite les syndicats du département depuis 1928 sans aucune proposition de relogement correspondant aux nécessités du fonctionnement des organisations syndicales, c'est une première sur l'ensemble du territoire national.

L'UD-FO de Seine et Marne apporte son soutien plein et entier à l'UD-FO de l'Eure.

Face à la gravité de la situation, pour le respect des libertés syndicales, pour le droit à l'exercice de l'activité syndicale et pour donner aux salariés et à leurs organisations syndicales un lieu décent, une délégation des syndicats de Seine et Marne participera au rassemblement organisé dans l'unité le mercredi 9 novembre à 10H par les syndicats du département.

Melun, le 21 octobre 2016

Notre camarade Michel Poulet et ses 5 camarades doivent être relaxés

Notre camarade Michel Poulet, membre du bureau de l'UD-FO du Bas-Rhin est traîné devant les tribunaux avec des syndicalistes de la CGT et de SUD pour avoir organisé une manifestation lors du combat pour le retrait du projet de loi El Khomri.

L'UD-FO de Seine-et-Marne exprime sa pleine et entière solidarité avec notre camarade, son Union départementale et Christiane Heintz, sa secrétaire générale.

De plus en plus souvent, la criminalisation de l'action syndicale vise à empêcher la défense par les organisations syndicales des revendications des salariés. Elle remet en cause les libertés démocratiques les plus fondamentales.

L'Union départementale Force Ouvrière de Seine et Marne demande l'abandon des poursuites contre les 6 d'Haguenau et la relaxe pure et simple de tous les syndicalistes.

Melun, le 10 janvier 2017

Ne touchez pas à la Bourse du Travail d'Evry !

Le Président du Conseil départemental de l'Essonne a annoncé sa décision d'expulser les syndicats de la Bourse du Travail d'Evry qu'ils occupent depuis 33 ans. Ils seraient « relogés » dans des locaux incompatibles avec leurs missions.

L'UD-FO de Seine et Marne constate que se multiplient les entraves à la défense des salariés assurée par les organisations syndicales, défense qui nécessite des locaux syndicaux accessibles et suffisamment grands pour réunir les syndiqués et au-delà, les salariés.

L'UD-FO de Seine et Marne qui a récemment manifesté à Evreux pour la défense de la Bourse du Travail de ce département, n'hésitera pas à recommencer en Essonne à l'appel de nos camarades.

L'UD-FO de Seine et Marne exprime toute sa solidarité avec l'Union départementale de l'Essonne et son secrétaire général Jean-Noël Lahoz.

Elle exige du Président du Conseil départemental qu'il revienne sur sa décision et pérennise l'existence de la Bourse du Travail d'Evry.

Melun, le 10 janvier 2017



ECHOS DES SYNDICATS

Commerce 77

A Lieusaint comme à Val d'Europe FO s'oppose au travail le dimanche

« Monsieur le Directeur adjoint du travail, Nous avons attentivement étudié le dossier de demande de création d'une zone commerciale sur la commune de Lieusaint que vous nous avez fait parvenir.

La création de cette zone commerciale représenterait, selon les auteurs de ce dossier, la création d'une centaine d'emplois dont 80% de non qualifiés, et ferait croître le chiffre d'affaires d'environ +10%. Nous ne partageons pas cette analyse. Une enquête du CREDOC a en effet démontré que les consommateurs, même quand ils fréquentent le dimanche une zone commerciale, sont peu nombreux à y effectuer des achats. Selon cette étude, « l'essentiel des ventes réalisées le dimanche correspondrait au transfert de ventes initialement réalisées les autres jours de la semaine ». Il est clair en effet que des achats effectués le dimanche ne le sont pas les autres jours de la semaine, avec un pouvoir d'achat qui diminue régulièrement. A titre d'exemple, un ménage qui a besoin d'une machine à laver l'achètera, quel que soit le jour

de la semaine, mais n'en achètera pas deux ! Un autre transfert existe aussi, les parts de marché des commerces qui ne pourront pas ouvrir le dimanche ou respecteront le repos dominical. Ces commerces seront fragilisés. Cet effet est malheureusement déjà existant dans le centre-ville de nombreuses agglomérations, où les petits commerçants ont dû fermer leur porte suite à ce phénomène. « Ouvrir un jour de plus apporte plus d'activité uniquement si les concurrents sont fermés au même moment », a d'ailleurs souligné un économiste de l'OFCE. Ainsi, la création d'emploi envisagée n'est pas pour nous démontrée. Au contraire, favoriser les ouvertures dominicales représente un risque pour les commerces indépendants de proximité, ce que nous interprétons comme une concurrence potentiellement déloyale des grandes surfaces (« cannibalisme »). C'est donc une perte nette d'emplois globale que nous redoutons si ce projet se réalise. Nous regrettons qu'aucune réelle étude d'impact, non partisane, n'ait été effectuée. Nous savons par ailleurs que le travail du dimanche concerne en priorité des populations estudiantines, et il a été prouvé qu'un étudiant qui travaille le dimanche a de fortes chances de ne pas réussir à ses examens.

Embaucher des étudiants pour des contrats à temps partiel est donc contre-productif sur le long terme, y compris en terme économique puisqu'un étudiant qui a réussi ses études est un contribuable et consommateur aisé de plus, la réciproque étant bien entendu valable. Les autres populations concernées sont des salariés en précarité à qui le patronat n'offre que la solution de travailler le dimanche en échange de primes qui, à terme, risquent fort de disparaître, comme dans les secteurs d'activité où le travail du dimanche est devenu banalisé.

Notre organisation syndicale FORCE OUVRIERE, dans ses résolutions confédérales, et notamment dans le secteur du commerce, a toujours combattu les atteintes au droit social, et notamment celle que représente la banalisation du travail dominical. L'équilibre de la vie familiale, les loisirs, le repos, la vie associative, la santé même des travailleurs, sont en jeu. Pour toutes ces raisons, notre Organisation Syndicale FORCE OUVRIERE se prononce CONTRE la remise en cause du repos dominical dans cette zone commerciale et les autres existantes et à venir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur adjoint du travail, l'expression de nos salutations distinguées. »

SEPUR 77

**Savigny le Temple
FO fait avancer les
revendications :
revalorisation des
coefficients de
rémunération**

Depuis au moins 5 années le personnel du site de Savigny le Temple n'avait jamais obtenu une quelconque revalorisation des coefficients de rémunération.

Courant 2016, le syndicat FO a été mandaté afin de négocier ces coefficients pour qu'enfin les 23 personnels du site puissent obtenir une juste revalorisation.

Le 16 novembre 2016, la ténacité de notre syndicat a porté ses fruits, en obtenant gain de cause à l'issue de 3 réunions de négociations.

Preuve en est : le directeur a annoncé directement aux salariés que leurs coefficients de rémunérations seraient revalorisés. Cette revalorisation devrait apparaître dès le mois prochain selon les dires de la direction.

Pour donner un poids supplémentaire à vos revendications, venez grossir les rangs des adhérents de notre syndicat.

Lycées et collèges

**Avec FO
les professeurs du lycée
Jehan de Chelles réclament
le retrait- du PPCR et de la
réforme de l'évaluation**

« Nous, professeurs réunis en HIS le 18 novembre 2016, après avoir pris connaissance du détail de la réforme PPCR, constatons qu'il s'agit d'une destruction de la Fonction

publique, et de ses statuts. Nous réaffirmons notre attachement à nos statuts particuliers qui garantissent nos conditions de travail, et aux programmes nationaux qui assurent l'égalité républicaine. Nous considérons que cette attaque contre nos statuts est également une attaque contre notre liberté pédagogique et la qualité de l'enseignement que nous prodiguons à nos élèves. Nous sommes scandalisés par les mensonges du ministère qui présentent ce protocole comme une revalorisation. Cette fausse revalorisation atteste du manque de considération du ministère à l'égard de notre métier.

En conséquence, nous demandons le retrait du PPCR. Nous demandons à nouveau le retrait de la réforme de l'évaluation qui en est une conséquence. »

Transdev

(Nemours)

**FO s'adresse aux salariés à
l'occasion des élections
professionnelles**

Au regard des 4 années qui viennent de s'écouler, beaucoup de choses ont changé en faveur de la direction :

- la perte des heures supplémentaires avec recours abusif aux intérimaires,
- le repos « dû » sur le week-end généreusement donné à la direction sans aucune compensation à la hauteur du sacrifice,
- les 10mn de moins à la prise du service pour une partie des conducteurs,
- Un CE inexistant : plus de tickets cinéma et piscine ; plus de permanence le mercredi,

des voyages, oui, mais dans quelles conditions !

Les réorganisations et décisions successives de la direction ont dégradé nos conditions de travail :

- diminution de notre pouvoir d'achat,
- surcharge de travail,
- aucune visibilité sur son avenir professionnel ni sur son évolution salariale,
- déménagement (dépôt d'Ecuelles, Souppes-sur-Loing),
- coupures, stress, sentiment de non reconnaissance.

Plus que jamais dans cette période de flou, FO mettra tout en œuvre pour que les intérêts de chacun et chacune soient respectés et pris en compte.

Mairie de

Savigny le Temple

**Mise en place du GPS
(Grand Paris Sud) : FO
défend le droit des agents
et appelle à la grève**

Au 1^{er} janvier les agents des médiathèques, du conservatoire, du stade nautique sont transférés au GPS.

FO pose la question : qu'en est-il du personnel ?

Quel sera l'impact sur les droits des agents ? La rémunération ? La NBI ?

Le déroulement de carrière (avancement de grade, promotion interne, mobilité professionnelle) ?

Les conditions de travail (temps de travail, congés, accès à la formation, santé au travail) ?

Les acquis sociaux divers (régime indemnitaire, 13^{ème}

mois, protection sociale, activité sociale, restauration, transport) ?

Quel sera l'impact sur l'emploi des agents ? Suppressions de postes, non renouvellement de contrat, recrutement extérieur priorisé sur la mobilité interne ?

Toutes ces questions ne peuvent rester sans réponses. Toutes ces préoccupations ne doivent pas être traitées sans prendre en compte l'avis des syndicats et du personnel. Le 11 octobre, 100 à 200 agents ont perturbé le conseil communautaire à l'appel de FO et de l'intersyndicale.

FO lance un préavis de grève pour le mercredi 9 novembre.

Raffinerie de Grandpuits

FO s'oppose au protocole sécurité !

Après avoir pointé les dysfonctionnements en matière de sécurité, le syndicat FO écrit dans un tract :

« En date du 2 novembre, un camion est entré sans autorisation de travail, sans même que l'exploitation en soit informée et a percuté un poteau d'incendie. Qu'en serait-il si l'incident concernait une ligne de gaz par exemple ? Qui en aurait assumé les responsabilités ? La direction compte-t-elle toujours s'en remettre à la chance pour assurer notre sécurité ?

FO constate donc un grave manquement aux responsabilités de l'employeur d'assurer la sécurité physique et mentale des salariés (article 4121-1 du Code du Travail) et émet ses plus vives inquiétudes quant aux risques d'accident.

Pourquoi malgré nos alertes (CHSCT du 20 septembre), la direction n'a toujours pas mis en place de mesures compensatoires ?

C'est pourquoi FO invite tous les salariés concernés à user de leur droit de retrait pour danger grave et imminent en interrompant tous travaux et manœuvres en cours pour se mettre en sécurité, le temps de l'intervention. »

La Poste 77

A propos de l'accord sur l'évolution des métiers et les conditions de travail des facteurs

La commission exécutive de Seine et Marne a eu l'occasion de travailler sur le gel des réorganisations résultat de la médiatisation de la souffrance au travail des postiers. A l'issue des débats et des différentes concertations est sorti le constat suivant :

Le gel des réorganisations a eu lieu suite à la médiatisation d'une grande souffrance au travail des postiers d'une manière générale. A aucun moment dans l'accord présenté par La Poste, il n'est abordé le thème de la souffrance au travail, à aucun moment il n'est question d'étudier le fond du problème ou de résoudre les problématiques engendrant de la souffrance au travail. Tout le long de l'accord, on ne parle que d'organisation du travail, de nouvelles organisations, de nouveaux métiers mais absolument pas de souffrance au travail ni d'analyse de cette souffrance.

La commission exécutive fait le constat que l'accord est donc pleinement HORS SUJET.

« Un ouvrier qui a les mains en sang à qui on donne de nouveaux outils ne peut pour autant les utiliser efficacement sans avoir soigné ses mains auparavant. »

Il nous semble donc que de négocier cet accord sans avoir soigné préalablement le fond du problème serait une erreur. L'accord présenté par La Poste lui permettrait de développer sa stratégie et sa volonté de donner un nouveau visage aux métiers du courrier-colis avec la caution des OS qui se rendraient complices de par leur signature, balayant d'un revers de la main toutes les problématiques que nous connaissons sur le terrain.

La CE du 77 fait le constat que depuis le rapport Kaspar, rien n'a changé, voire même que La Poste a accéléré sa productivité. Elle a eu l'occasion de mettre en place des artifices, une vitrine permettant de se donner bonne conscience et de se dédouaner de sa responsabilité sur la souffrance de ses salariés.

Productivité intensive (à chaque réorganisation et réajustement), satisfaction client sont les 2 seuls vecteurs sur lesquels La Poste a développé sa stratégie, sans qu'à aucun moment ne soit réellement mis l'humain au centre du débat comme étant un enjeu essentiel, majeur et incontournable pour l'avenir de l'entreprise.

Les problèmes de fond générateurs de souffrance au

travail ne sont toujours pas traités :

-Adaptation du matériel et des organisations du travail aux humains et pas l'inverse.

-Evolution technologique ne permettant in fine qu'à augmenter la productivité.

-Non prise en compte des vraies difficultés et de la réelle pénibilité des métiers de la distribution courrier-colis.

-Manque de considération humaine pour toutes les catégories de personnel face aux besoins de productivité.

-Organisation du travail prescrite sans prise en compte de l'intégralité des réalités du terrain ni des difficultés des diverses fonctions.

-Sécabilité à outrance devenue moyen de gestion avec introduction de la notion de TMJ ne donnant pas lieu à compensations.

-Organisation à flux tendu sans souplesse génératrice d'arrêts maladie et d'accidents de travail.

-Fréquence trop rapprochée et insoutenable des réorganisations et des réajustements sans que jamais ne puissent être faits les équilibres nécessaires sous couvert de la perpétuelle diminution d'activité annoncée alors que les positions de travail sont toujours de plus en plus chargées.

-Introduction des nouveaux services et des nouvelles technologies sans jamais les quantifier en temps de travail.

-La dévalorisation des agents quand ils sont considérés comme des tire-au-flanc, des incapables, des bons à rien quand ils n'arrivent pas à faire face à toute les modifications incessantes, parfois journalières de leur position de

travail et de leur organisation du travail.

-La difficulté, voire l'impossibilité de mettre en pratique les décisions des CHSCT à cause des sous-effectifs organisationnels ou inopinés ou bien des incontournables sacro-saintes nécessités de productivité.

-Des plans de prévention aboutis non budgétisables car étant à la charge financièrement,

logistiquement et organisationnellement des établissements n'ayant pas les réels moyens de les mettre en place.

-Les aménagements nécessaires et non réalisés pour la population vieillissante devant faire face à des cadences dictées par des ordinateurs programmés par des gens n'ayant jamais fait de distribution.

-Le manque de formation pour les nouveaux comme pour les anciens qui doivent s'adapter perpétuellement aux changements incessants d'outils, de méthodes, de produits, d'horaires, de sites.

-La difficulté sanitaire et sociale pour de plus en plus d'agents insuffisamment rémunérés.

-Des amplitudes journalières permettant de répondre positivement aux satisfactions des clients mais bouleversant l'équilibre familial et social des personnels concernés.

Et nous en oublions obligatoirement....

Voilà les réalités du terrain génératrices de souffrance au travail qui sont hélas incontournables et qui ne sont ni abordées ni résolues dans cet accord.

Tant que ces problématiques ne seront pas traitées dans le fond et sur la forme cet accord reste **hors sujet**.

Dans notre section départementale les conditions de travail sont notre cheval de bataille. Accepter ce type d'accord ne permettant pas de résoudre les problèmes avec un délai de négociation aussi dérisoire face à la nature du problème serait offensant.

Pour toutes ses raisons, la CE du 77 a voté à l'unanimité la motion suivante :

« L'accord proposé par La Poste est indécent et à mille lieux des vrais problèmes de souffrance au travail connus sur le terrain, il est donc inadapté à la problématique.

La Commission Exécutive du 77 demande à la Fédération FOCOM de se battre et d'engager toutes ses forces pour obtenir de réelles négociations loyales et honnêtes pour supprimer tous les vecteurs de souffrance au travail.

La Fédération FOCOM ne peut en aucun cas donner caution, de par sa signature à la mise en place de la ligne stratégique de l'entreprise. L'accord en l'état est pleinement hors sujet donc in-négociable.

Il est grand temps de mettre l'humain au centre du débat avant de parler de quelques organisations du travail que ce soit. »

Hôpital de Melun

**Conditions de travail,
Qualité de Vie au Travail :**
**Le premier acte serait
d'arrêter les suppressions
de postes et de mettre un
coup d'arrêt aux
Groupements hospitaliers
de territoire et aux fusions !**

Lundi 5 décembre, la Ministre de la Santé, Marisol Touraine, a présenté pour le gouvernement son plan censé améliorer la qualité de vie au travail (QVT) pour les agents hospitaliers, alors que s'exprime un profond mécontentement et l'exaspération des hospitaliers, après un été qui a particulièrement mis en exergue la souffrance des personnels relayée dans la presse par les suicides de certains agents.

L'annonce de cette « nouvelle stratégie nationale pour « prendre soin de ceux qui nous soignent » est intervenue le jour-même où l'Assemblée Nationale adoptait la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) où, à la demande du gouvernement, 520 millions d'euros sont ponctionnés sur les fonds de l'ANFH (300 millions d'euros) et sur le Fonds pour l'Emploi Hospitaliers (220 millions d'euros).

Voilà la vérité des faits !

Les discours d'un côté, pour soi-disant « prendre soin » des personnels hospitaliers et de l'autre, la poursuite de la politique d'étranglement budgétaire et de marche forcée à la mise en place des

GHT pour mieux supprimer 16 000 lits et 22 000 postes.

Or, la ministre nous demande aujourd'hui d'accompagner les conséquences de sa politique désastreuse avec une charte de l'accompagnement des professionnels lors des restructurations qui devra être adoptée dans chaque établissement et des entretiens individuels seront systématisés, afin de faire le point sur leur vécu professionnel...

FO, a décidé de boycotter l'invitation de la ministre, pour une fois de plus marquer leur opposition à cette politique hospitalière qui induit les risques psychosociaux, aggrave profondément les conditions de travail et le mal être des agents.

Est-il nécessaire de faire état des conditions de travail des aides-soignants ? Est-il besoin de commenter le travail journalier des infirmiers dans les services, des administratifs, des ouvriers ? Pour comprendre que ce ne sera pas la mise en place d'un numéro vert pour les personnels qui changera quelque chose à leur condition d'exercice. Nous n'avons pas besoin de groupe de travail, de charte, d'observatoire, pour savoir ce qu'il y a à faire.

Dans un contexte de crise, alors que la santé et la vie des malades est en jeu, nous prenons nos responsabilités d'organisation syndicale, attachée à la défense des intérêts particuliers des salariés et la préservation de l'hôpital public. Nous préparons une manifestation nationale pour obtenir, par la mobilisation de tous les hospitaliers :

- L'abrogation de la loi HPST et de la loi Santé,
- L'abandon de la « territorialisation » de l'offre de soins, des GHT et des restructurations,
- L'arrêt des fermetures de lits et des suppressions de postes,
- La fin des enveloppes limitatives et l'abandon du plan triennal d'économies,
- L'annulation de la ponction de 300 millions sur l'ANFH et de 220 millions sur le FEH.
- Le maintien des jours RTT,
- L'ouverture de négociations sur des effectifs minimum de soignants dans les services de soins et les Ehpad,
- La mise en stage de tous les contractuels qui travaillent sur des postes permanents,
- Une réelle reconnaissance des agents qui passe par des salaires en lien avec leur diplôme,
- L'ouverture de réelles négociations salariales pour tous les agents,
- Le maintien de tous les instituts de formation (IFSI, IFAS...),
- Abrogation des ordres professionnels.

